

# RAPPORT D'ACTIVITE

du Pôle Politique scientifique

2018

# Table des matières

---

I. Présentation du Pôle .....	3
II. Fréquence des réunions .....	7
III. Les avis rendus .....	8
IV. L'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la FWB 2016-2017 .....	12
V. Auditions .....	15
VI. Représentations .....	16

# I. Présentation du Pôle

---

Le décret du 16 février 2017 portant rationalisation de la fonction consultative met en place le Pôle Politique Scientifique.

Il est chargé des missions suivantes, soit d'initiative soit à la demande du Gouvernement :

1. remettre des avis concernant la politique scientifique portant, d'une part, sur les notes d'orientation du Gouvernement et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire ;
2. proposer les moyens à mettre en œuvre en vue de favoriser le développement et la coordination efficace des activités de recherche scientifique et technologique, tant dans le secteur économique que dans le secteur académique et ce, en rapport avec les besoins économiques, sociaux et environnementaux de la Région ;
3. formuler, pour l'élaboration du budget de la Région, des suggestions concernant le financement de la politique scientifique ;
4. conseiller le Gouvernement concernant la participation de la Région aux activités de recherche scientifique et technologique nationales, interrégionales et internationales ;
5. évaluer tous les deux ans la politique scientifique de la Région ;
6. rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ;
7. faire au Gouvernement toute recommandation en matière de statistique, d'évaluation, de conseil stratégique ou de prospective.

Le Secrétariat du Pôle Politique Scientifique est exercé par le personnel du CESE Wallonie.

# 1. Fonctionnement

Les instances du Pôle sont l'Assemblée plénière, le Bureau et les groupes de travail.

L'Assemblée plénière est l'instance décisionnelle du Pôle. C'est elle qui approuve les avis, quel que soit le mode de préparation de ceux-ci.

Le Bureau prépare les réunions de l'Assemblée et en assure le suivi.

Les groupes de travail sont constitués par l'Assemblée et sont chargés de l'examen d'une question particulière. Leur existence est limitée à l'examen de la question pour laquelle ils ont été créés.

## 2. Composition

### 2.1. L'Assemblée et le Bureau

Le Pôle est composé de :

- dix représentants des interlocuteurs sociaux ;
- six membres issus des Universités actives en Région wallonne ;
- deux membres issus des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne ;
- deux représentants des centres de recherche ;
- un représentant des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement.

L'administrateur général de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique assiste aux réunions du Pôle avec voix consultative.

Le mandat des membres est de 5 ans.

Le Pôle élit en son sein un Président et un vice-Président. Ces mandats sont exercés en alternance tous les trente mois par un représentant de l'enseignement supérieur ou des centres de recherche, et un représentant des interlocuteurs sociaux.

## Composition du Pôle Politique scientifique (situation au 31 décembre 2018)

Organisation	Membres effectifs	Membres suppléants
Interlocuteurs sociaux	Didier PAQUOT (*)	Pierre ELIAS
	Valérie DEBOIS (*)	André COCHAUX
	Fabian SCUVIE	Anne REUL
	Clarisse RAMAKERS	Ana GRANADOS CHAPATTE
	Benoît HALLET	Yves SMEETS
	Isabelle MICHEL	Eric PERPETE
	Gianni INFANTI (*)	José STERKENDRIES
	Muriel RUOL (*)	Jean-Marc DAMRY
	Agnès NAMUROIS	Xavier LORENT
	Martine EVRAUD	Olivier FLOHIMONT
Enseignement universitaire	Serge SCHIFFMANN	Daniele CARATI
	Rudi CLOOTS	Albert CORHAY
	Eric HAUBRUGE	Anne BOVY
	Jean-Christophe RENAULD (*)	Vincent BLONDEL
	Carine MICHIELS	Christine CULOT
	Ruddy WATTIEZ (*)	Céline THILLOU
Enseignement supérieur	Christian NINANE (*)	Hélène LAMY
	Juan HERRERA	Alexia PASINI
Centres de recherche	Véronique LARDOT (*)	Christian MARIQUE
	Stéphane NONET	Philippe GEUZAINÉ
Associations environnementales	Pierre OZER	Emeline DE BOUVER
Observateur	Sébastien BRUNET	

(\*) Membres du Bureau

M. Jean-Christophe RENAULD a assuré la présidence. La vice-présidence a été assurée par M. Didier PAQUOT.

## 2.2. Les Groupes de travail

Deux groupes de travail ont été constitués pour :

- ✓ rédiger le Règlement d'ordre intérieur du Pôle ;
- ✓ préparer le rapport d'évaluation de la Politique scientifique en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles 2016-2017.

### 2.2.1. Composition du Groupe de travail Règlement d'ordre intérieur

Interlocuteurs sociaux	Didier PAQUOT
	Gianni INFANTI
	Muriel RUOL
Enseignement supérieur	Jean-Christophe RENAULD
	Céline THILLOU
	Carine MICHIELS
	Christian NINANE
Centres de recherche	Véronique LARDOT

### 2.2.2. Composition du Groupe de travail Rapport d'évaluation

Interlocuteurs sociaux	Didier PAQUOT
	Fabian SCUVIE
	Gianni INFANTI
	Olivier FLOHIMONT
	Muriel RUOL
Enseignement universitaire	Jean-Christophe RENAULD
Centres de recherche	Véronique LARDOT

## 2.3. Secrétariat

Le secrétariat assure les missions nécessaires au fonctionnement des différentes instances du Pôle. Il est composé de membres du personnel du CESE Wallonie :

- Fabienne DIDEBERG, Secrétaire
- Sylviane NIVELLE, Secrétaire
- Yasmine HIJAZI, Secrétaire administrative

## II. Fréquence des réunions

---

Le Pôle a tenu 7 réunions :

- Le 2 février – séance d’installation du Pôle ;
- Le 27 avril ;
- Le 25 mai ;
- Le 30 mai ;
- Le 22 juin ;
- Le 21 septembre ;
- Le 30 novembre.

Le Bureau a tenu 2 réunions :

- Le 7 septembre ;
- Le 16 novembre.

Le Groupe de travail « ROI » s’est réuni le 30 avril.

Le Groupe de travail « Rapport 2018 » s’est réuni les 7 et 21 septembre.

### III. Les avis rendus

---

1	SCIEN.18.AV.01 – Financement valorisateurs	<i>Financement des valorisateurs</i>
2	SCIEN.18.AV.02 - Prime Horizon 2020	<i>Prime Horizon 2020</i>
3	SCIEN.18.AV.03 - RA 2017 IWEPS	<i>Rapport Activité 2017 IWEPS</i>
4	SCIEN.18.AV.04 - RA 2017 AEI	<i>Rapport Activité 2017 AEI (*)</i>
5	SCIEN.18.AV.05 - ERM	<i>Reconnaissance ERM</i>
6	SCIEN.18.AV.06 - Von Karman	<i>Reconnaissance Von Karman</i>
7	SCIEN.18.AV.07 – DIFST (avis rendu d’initiative)	<i>Convention DIFST</i>
8	SCIEN.18.AV.08-Jurys DGO6 (avis rendu d’initiative)	<i>Jurys appels DGO6</i>

(\*) Avis rendu conjointement avec le CESW

Ce chapitre présente un résumé des avis rendus par le Pôle. Le texte intégral de ces avis est disponible auprès du secrétariat ou sur le site du CESE Wallonie (<http://www.cesew.be>).

#### Avis SCIEN.18.AV.01 sur les nouvelles modalités de financement de la valorisation des résultats de recherche issus du financement public en Wallonie

*La réforme proposée vise à améliorer le transfert de connaissances et de technologies entre les laboratoires universitaires, les Hautes Ecoles et le tissu industriel régional.*

Le Pôle émet les remarques suivantes :

- En matière de reporting, il faut veiller à ne pas introduire de lourdeurs administratives qui pourraient entraver le travail des valorisateurs.
- Concernant les indicateurs de performance, il est rappelé que les valorisateurs sont des intermédiaires au sein du système de RDI et que les possibilités de valorisation dépendent également de la qualité de la recherche menée en amont et du tissu industriel présent en aval. Le Pôle souhaite être consulté sur ces indicateurs dès qu'ils seront disponibles. Il s'interroge sur les impacts que ces indicateurs auront sur les prochaines conventions passées entre les acteurs de la valorisation et la DGO6.
- Concernant la demande de publication à soumettre au comité de valorisation, pour le Pôle, celle-ci doit faire l'objet d'un accord bilatéral entre les partenaires impliqués dans le projet de recherche plutôt que de relever de la décision d'un organe extérieur.
- Le Pôle juge intéressante la possibilité d'élargir les contacts des valorisateurs en dehors de la Wallonie s'il s'avère qu'aucune piste régionale n'a pu être identifiée, et ce tout en veillant à ce que toute valorisation en dehors de la Wallonie ne nuise pas au marché wallon.
- La définition large de l'innovation, ne se limitant pas à l'innovation technologique mais incluant également l'innovation sociale, est accueillie favorablement.
- Le Pôle souhaiterait obtenir des informations sur les modalités pratiques de l'instrument « Easy access IP ».

## Avis SCIEN.18.AV.02 sur l'avant-projet d'arrêté relatif à la mise en place d'une nouvelle prime pour les PME – Horizon 2020

*La prime « Horizon 2020 » est accessible aux entreprises disposant d'un siège d'exploitation en Wallonie et répondant à la définition européenne de la PME. Elles doivent avoir soumis un projet dans le cadre du Pilier 2 ou du Pilier 3 du programme Horizon 2020, ou dans le cadre des programmes européens/internationaux dans lesquels la DGO6/DPFI est partenaire.*

*Cette subvention concerne une participation aux frais encourus par la PME dans la phase de préparation, de dépôt et de négociation de ces projets.*

La participation des acteurs wallons de la recherche aux programmes européens doit être soutenue car elle leur permet notamment d'avoir accès à des moyens financiers supplémentaires et leur offre des possibilités importantes en matière de réseautage international.

Même si les soumissions des acteurs wallons sont restées stables, étant donné que le taux de succès dans ce programme est nettement plus faible que dans le programme-cadre précédent, cela aboutit in fine à un nombre de projets retenus et financés moindre que précédemment. Il convient donc de mettre tout en œuvre pour inciter les équipes universitaires, les centres de recherche et les entreprises wallonnes à intensifier leur participation au programme Horizon 2020.

Dans ce contexte, le Pôle accueille favorablement cette nouvelle subvention.

Le Pôle formule deux remarques concernant des informations reprises dans l'exposé du dossier accompagnant ce projet d'arrêté :

- Il se réjouit que des modalités de soutien destinées aux centres de recherche agréés soient prévues à court terme. Il rappelle l'effet incitatif des primes et invite le Ministre à rester attentif à la durabilité du mode de soutien qui sera mis en place.
- Il rappelle que Le Pôle rappelle que les projets relevant des Piliers 2 et 3 ne sont pas éligibles au soutien offert par le FNRS qui concerne uniquement le Pilier 1 du programme Horizon 2020. Il invite le Ministre à être attentif à ce besoin qui n'est pas rencontré.

## Avis SCIEN.18.AV.03 sur le rapport d'activités 2017 de l'IWEPS

Le Pôle relève la grande qualité de l'ensemble des travaux réalisés en 2017 au sein de l'Institut et remet un avis favorable sur le Rapport d'activités 2017 de l'IWEPS.

Le Pôle émet les souhaits suivants pour optimiser les futurs travaux de l'IWEPS :

- Mettre un focus particulier sur les entreprises, la recherche, l'innovation et l'économie tant en termes de chiffres qu'en termes d'analyses ciblées.
- Exploiter davantage les données des entreprises afin d'offrir un paysage précis du tissu économique wallon.
- Effectuer une étude exhaustive des analyses statistiques élaborées par d'autres organismes, de manière à concentrer les moyens disponibles sur les données non exploitées et éviter d'inutiles redondances.
- Optimiser la communication et la lisibilité des études, de manière à en faire un véritable outil de décision, de garantir une plus grande lisibilité et une plus large diffusion du travail effectué par l'IWEPS.

- Assurer une plus grande transparence dans le choix des études menées par l'IWEPS de manière à permettre tant aux décideurs politiques qu'aux acteurs de terrains d'orienter ces choix en fonction des points critiques qu'ils peuvent détecter.
- Renforcer les efforts de vulgarisation des publications.

## **Avis SCIEN.18.AV.04 - Avis conjoint du CESW et du Pôle Politique scientifique relatif au rapport d'activités 2017 de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI)**

Le CESW et le Pôle Politique scientifique prennent acte du rapport d'activités 2017 de l'AEI dont ils apprécient toujours la qualité et la clarté du contenu.

Dans le contexte actuel de réforme du paysage institutionnel wallon, les deux instances souhaitent que le choix de poursuivre ou non certaines actions ou projets soit fait sur base d'une évaluation de leur impact. Le Conseil et le Pôle insistent pour que les mesures conservées bénéficient d'un suivi, sans discontinuité.

Les deux instances demandent que les futurs rapports d'activités annuels conservent le même degré de qualité que ceux réalisés jusqu'à présent. Ces rapports devront contenir une série d'indicateurs permettant d'évaluer le degré de réalisation des différentes actions. Par ailleurs, elles souhaitent obtenir au plus vite de la part de la SOWALFIN, le plan d'intégration des missions transférées.

Enfin, le Conseil et le Pôle s'interrogent sur le devenir du personnel de l'AEI et attirent l'attention sur la nécessité d'éviter toute perte de connaissances et d'expertises à l'occasion du transfert des missions conservées.

## **Avis SCIEN.18.AV.05 Demande de reconnaissance de l'Ecole Royale Militaire comme organisme public de recherche**

*L'Ecole Royale militaire a adressé une demande de reconnaissance en tant qu'organisme public de recherche au Ministre de la recherche, et ce afin d'être éligible aux aides prévues par le décret du 3 juillet 2008. Cette demande a été examinée par la DGO6. De cette analyse, il ressort que l'Ecole royale militaire répond aux trois critères d'éligibilité définis dans l'AGW du 18 septembre 2008. En conséquence, la DGO6 propose donc que l'Ecole royale militaire soit reconnue comme organisme public de recherche. Cette éligibilité est reconnue pour une période de 3 ans.*

Le Pôle a pris connaissance de l'avis positif remis par le SPW- DGO6 en date du 9 juillet 2018.

Il relève dans cet avis et le dossier y afférent que l'Ecole royale militaire présente un haut niveau de recherche dans des domaines variés et contribue à la formation de scientifiques de haut niveau. En outre, le Pôle souligne l'intérêt pour les entreprises wallonnes, particulièrement celles participant aux pôles de compétitivité Mecatech et Skywin, de pouvoir bénéficier de cette expertise notamment en développant des partenariats avec l'ERM.

Pour ces raisons, le Pôle remet un avis positif sur cette demande de reconnaissance.

## Avis SCIEN.18.AV.06 - Demande de reconnaissance de l'Institut Von Karman comme organisme public de recherche

*L'institut Von Karman a adressé une demande de reconnaissance en tant qu'organisme public de recherche au Ministre de la recherche, et ce afin d'être éligible aux aides prévues par le décret du 3 juillet 2008. Cette demande a été examinée par la DGO6. De cette analyse, il ressort que l'institut Von Karman répond aux trois critères d'éligibilité définis dans l'AGW du 18 septembre 2008. En conséquence, la DGO6 propose donc que l'institut Von Karman soit reconnu comme organisme public de recherche. Cette éligibilité est reconnue pour une période de 3 ans.*

Le Pôle a pris connaissance de l'avis positif remis par le SPW- DGO6 en date du 11 septembre 2018.

Il relève dans cet avis et le dossier y afférent que l'institut Von Karman présente un haut niveau de compétence dans des domaines technologiques variés et contribue à la formation de scientifiques de haut niveau. En outre, le Pôle souligne l'intérêt pour les entreprises wallonnes de pouvoir bénéficier de cette expertise notamment grâce au développement de partenariats avec l'Institut Von Karman.

Pour ces raisons, le Pôle remet un avis positif sur cette demande de reconnaissance.

## Avis SCIEN.18.AV.07 relatif au projet de convention unique DIFST concernant les experts valorisateurs, les brevets et les proof of concept

Cet avis complète l'avis 'SCIEN.18.AV.01' remis en mai 2018 (voir ci-dessus).

Le Pôle s'étonne que l'article 7.2.1 de la convention autorise uniquement les projets de recherche financés par la Wallonie ou par l'Europe à être éligibles à une subvention « brevet ». En effet, il rappelle que le critère fondamental à prendre en compte est la possibilité ou non de valorisation, et ce préférentiellement en Wallonie. Dès lors, il estime que des recherches financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (p. ex. : FNRS, FRIA) devraient également pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Concernant la fin de la prise en charge d'une demande de brevet, lorsqu'il existe des possibilités réelles de valorisation en Région wallonne, le Pôle plaide pour que cette durée de prise en charge passe de 42 à 60 mois.

Le Pôle regrette que sa demande de passer à un reporting annuel plutôt que semestriel n'ait pas été suivie.

Enfin, le Pôle réitère son souhait d'être consulté officiellement sur les indicateurs de performance qui devraient être d'application dès 2019.

## Avis SCIEN.18.AV.08 relatif au fonctionnement des jurys mis en place dans le cadre des appels CWALity DE et FIRST Spin off

Le Pôle a remis cet avis d'initiative car il a été interpellé par le fonctionnement des deux jurys qui se sont réunis cet été.

Il souhaite attirer l'attention du Ministre sur plusieurs points :

- l'absence des agents évaluateurs lors de la présentation des dossiers, ce qu'il regrette ;
- la difficulté pour les membres du jury d'avoir une vision pleine et entière du projet sans disposer du dossier complet mais en ayant uniquement accès à un résumé succinct ;

- la participation à un jury doit permettre d'échanger et d'enrichir l'évaluation par la connaissance des acteurs de terrain, et ce particulièrement au niveau du potentiel de valorisation.

Le Pôle s'interroge dès lors sur le rôle du jury qui s'est limité à confirmer le classement proposé par l'Administration, ce qui n'est pas dans l'esprit du décret.

Il s'étonne également de la variabilité de la composition des jurys selon les appels. En ce qui concerne le programme CWALity, dont les projets soumis étant très proches du marché, le Pôle souhaite que la composition du jury soit limitée à la composition minimale telle que prévue par l'article 48 de l'AGW du 18 septembre 2008.

## IV. L'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la FWB 2016-2017

---

Ce rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016-2017 est le septième exercice de ce genre.

En introduction, un état des lieux du système de recherche-développement-innovation en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est proposé de manière synthétique. Les orientations stratégiques des Gouvernements de Wallonie et de la FWB sont rappelées. Vient ensuite l'évaluation qui consiste en la présentation des forces et faiblesses du système wallon de RDI mais aussi du bilan de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent Rapport (publié en 2016). Sur base de ces constats, le Pôle formule cinq recommandations concernant le renforcement public du soutien à la recherche, la mise en place d'un dispositif d'intelligence stratégique, la création de valeur grâce au renforcement de la valorisation des résultats de la recherche, la nécessité d'investir dans l'humain et le développement d'une politique de soutien pour oser s'engager dans une démarche européenne.

L'évaluation réalisée se base sur un examen approfondi du système wallon de recherche et d'innovation (faits et chiffres), de son financement et des actions menées dans ce domaine au cours des deux dernières années par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le rapport publié en 2016 proposait six recommandations. Le Pôle Politique scientifique a tiré un bilan des mesures prises par le Gouvernement wallon ou le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour y répondre. Le Pôle pose avec regret le constat qu'aucune des recommandations formulées n'a été suivie.

Sur base de cette analyse et de l'évaluation de la politique scientifique en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pôle réaffirme cinq axes de recommandations.

<p><b>1. Renforcer le soutien public à la recherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre les efforts de ces dernières années afin de porter les dépenses publiques de R&amp;D à 1% du PIB afin d'atteindre l'objectif des 3 % en 2020</li> <li>✓ Maintenir le soutien wallon au FNRS</li> </ul>
<p><b>2. Evaluer pour mieux décider</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place un dispositif d'intelligence stratégique s'appuyant sur quatre instruments : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi à court terme (6 mois) grâce au questionnaire ex-post mis en place par la DGO6 axé sur le projet soutenu ;</li> <li>• Un suivi à plus long terme (minimum 2 ans) grâce à un questionnaire de suivi des entreprises ayant bénéficié d'une aide à la RDI ;</li> <li>• Un suivi analytique du remboursement des avances récupérables ;</li> <li>• Des évaluations spécifiques de certaines aides afin de mieux comprendre leurs effets. Il conviendrait particulièrement d'évaluer les nouveaux outils de soutien à la RDI et, pour ce faire, de définir dès à présent les indicateurs permettant cette évaluation.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>3. Créer de la valeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en œuvre des mesures concrètes visant à faciliter le passage vers la commercialisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer un suivi personnalisé des entreprises en fin de projet afin de faciliter l'identification des soutiens nécessaires pour les phases suivantes ;</li> <li>• Elargir l'évaluation à mi-parcours des projets au potentiel de valorisation ;</li> <li>• Renforcer le recours à des compétences externes pour améliorer la prise en compte de la dimension 'marché' dans les projets PME ;</li> <li>• Porter une meilleure attention aux aides à l'innovation pour les PME (en améliorant leur adéquation aux besoins de ces dernières) ;</li> <li>• Raccourcir les procédures d'octroi de certaines aides.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>4. Investir dans l'Humain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer une stratégie intégrée spécifique aux STEM regroupant l'ensemble des acteurs concernés et comportant 4 axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réformer l'enseignement des sciences de façon à améliorer les performances de l'ensemble des élèves et à renforcer leur goût pour les sciences en développant la démarche d'investigation et en mettant mieux en évidence le lien avec la technologie. Une adaptation de la formation initiale et de la formation continuée des enseignants en est un élément essentiel. Des partenariats devraient être développés avec les universités, les Hautes Ecoles, les entreprises et les centres de recherche pour accompagner les écoles et les enseignants. Des actions ciblées vers les écoles concentrant les difficultés scolaires devraient être mises en place ;</li> <li>• Développer une approche spécifique aux filles axée notamment sur les filières S&amp;T où elles sont encore peu présentes et sur la représentation des métiers ;</li> <li>• Mieux faire connaître les métiers S&amp;T en montrant leur diversité afin de permettre aux jeunes d'identifier ceux qui pourraient répondre à leurs aspirations ;</li> <li>• Réfléchir à une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur de façon à encourager le passage vers des filières scientifiques et techniques.</li> </ul> </li> </ul>

## 5. Oser s'engager dans une démarche européenne

- ✓ Développer une politique forte comprenant notamment :
  - Des soutiens en amont pour que les équipes de recherche puissent faire progresser leurs projets au sein de l'échelle TRL et atteindre les stades indispensables pour pouvoir participer aux programmes de RDI européens.
  - Des mesures pérennes, dans la perspective de la fin des financements issus du fonds FSE, pour accompagner le montage de projets des universités et des centres de recherche.

## Suivi

Le rapport d'évaluation a été largement diffusé sous format papier et a été mis en ligne sur le site du CESE Wallonie ([www.cesew.be](http://www.cesew.be)).

Une rencontre avec le journaliste Christophe De Caemel a été organisée le mercredi 9 janvier 2019. Un article est paru dans le Trends Tendances du 17 janvier. Le Président a également participé à l'émission de La Première « Débats première 100% Wallonie » sur le thème « Pourquoi les wallons boudent-ils les sciences ? ». Des articles sont également parus sur le site de La Libre et sur Daily Science.

## V. Auditions

---

Afin de compléter son information, le Pôle a organisé plusieurs auditions sur des thématiques ayant un lien direct avec les actions et programmes sur lesquels il est appelé à rendre des avis.

### 1. Les programmes cadre européens de R&D

Lors de l'assemblée du 27 avril, M. Pierre FIASSE a présenté les derniers chiffres du NCP concernant la participation des acteurs wallons (centres de recherche, entreprises et équipes universitaires) au FP7 et au Programme H2020.

### 2. La mesure FIRST « Spin-offs »

Lors de l'assemblée du 22 juin, M. Olivier VANDE VIJVER a présenté le bilan de la mesure FIRST « Spin-offs » après 20 ans d'existence.

### 3. Le rapport d'activités 2017 de l'IWEPS

Lors de l'assemblée du 22 juin, M. Sébastien BRUNET a présenté le rapport d'activités de l'IWEPS.

### 4. Le rapport d'activités 2017 de l'AEI

Lors de l'assemblée du 22 juin, Mme Véronique CABIAUX a présenté le rapport d'activités de l'AEI.

### 5. Les crédits budgétaires affectés au soutien, à la valorisation et à la promotion de la R&D en Wallonie

Au cours de sa réunion du 30 novembre, le Pôle a assisté à une présentation sur les crédits budgétaires affectés au soutien, à la valorisation et à la promotion de la RDI en Wallonie. Cet exposé a été réalisé par Mme Isabelle PIERRE.

Le Pôle a félicité Mme Pierre pour ce travail extrêmement intéressant qui contribue grandement à faciliter l'analyse des affectations budgétaires dans le domaine de la recherche.

## VI. Représentations

---

Le Pôle a été représenté dans divers Comités, Commissions et Jurys extérieurs, à savoir :

- ✓ Les Comités de sélection des programmes CWALity, FIRST Spin-off, Coopilot et Infrastructures entreprises ;
- ✓ La Commission d'agrément des centres de recherche agréés ;
- ✓ La Commission scientifique et technique de l'ISSEP ;
- ✓ Le Comité de suivi des programmes opérationnels FEDER et FSE pour la période de programmation 2014-2020.